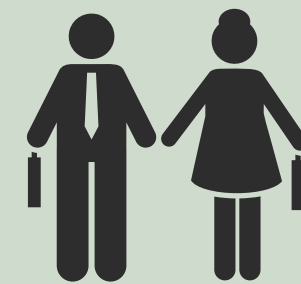


Écart de rémunération
39/40

Parité parmi les 10 plus
hautes rémunérations
5/10

94/100



Écart de taux
d'augmentations individuelles
35/35

% de salariées augmentées au
retour d'un congé maternité
15/15